

Annulation des vols de la cie aviation my air

Par GRECO, le 27/07/2009 à 13:27

Bonjour,

Nous avons réglé nos billets d'avion le 18 avril 2009 avec notre carte PREMIUM (B.N.P.) La société MY AIR a annulé tous ses vols (par le biais des autorités). Ni l'agence de voyage BRAVO FLY ni les services de ma carte PREMIUM ne veulent nous rembourser nos billets (305,88 euros) (PARIS/BRINDISI) départ prévu 1er août de Charles de Gaulle direction Brindisi. La société MY AIR ne répond pas. Avons-nous un recours ?

Merci de votre réponse.